

42^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

NICE

Faculté de droit et science politique - Avenue Doyen Louis Trotabas – Amphi 200

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 novembre 2015

Le jour d'après

Société et Droit(s) en mutation

Crise économique, tensions internationales, difficultés sociales, faiblesse des mobilisations collectives, brouillage des repères et des valeurs...

La société vit une nouvelle mutation, bousculée par la financiarisation des rapports économiques, le repli individuel ou communautaire et la révolution numérique.

Dans ce contexte, la place du droit pose question en ce qu'il semble désormais œuvrer à la protection des plus forts, par une multiplication des règles qui rendent l'accès à la justice sans cesse plus difficile aux plus faibles, rejetés aux marges de notre société.

C'est la mise en œuvre même du Droit qui est bouleversée.

La justice et, a fortiori, l'avocat sont affectés par ces mutations, à travers une justice de plus en plus diffuse, qui laisse place au règlement des contentieux hors de l'office du juge, selon des techniques formalisées sans prise en compte des spécificités humaines et bien éloignées du droit ; l'avocat, lui, n'aurait d'autre salut que de s'adapter à un grand marché du droit dématérialisé...

Il n'en est pas question : la situation politique inquiétante et souvent dramatique ne permet pas que l'avocat se contente de s'adapter pour survivre, sans considération de la régression sociale et juridique.

Modernité n'est pas nécessairement synonyme de progrès et les choix effectués par le Gouvernement, guidés par la recherche de l'ordre et de la compétitivité, nous invitent à trouver une autre voie.

La modernisation doit être combattue lorsqu'elle conduit à favoriser les régressions et s'il doit y avoir des innovations, elles ne peuvent que travailler à la constitution d'une société de libertés pour tous assortie d'un égal accès aux droits.

Le temps, dès lors, n'est plus à la seule défense de formes d'exercices ou de pratiques désincarnées du contexte actuel mais à l'affirmation des principes et des valeurs fondamentales dans cette société en mutation. Comme si nous devions préparer le jour d'après ces réformes destructives de droits et sans perspectives.

Ce 42^e congrès du Syndicat des avocats de France ne traitera pas d'un thème isolé mais abordera l'ensemble de ces sujets pour ouvrir les pistes de réflexions vers cette autre société, cette autre justice.



Syndicat des avocats
de France



ORDRE DES AVOCATS
AU BARREAU DE NICE

Renseignements et inscriptions

SAF COMMUNICATION 34 rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Tél : 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr

PROGRAMME

Vendredi 6 novembre

9h00 **Accueil des participants**

9h30 - 12h00 **Ateliers**

- Garantir la confidentialité des données numériques (Sylvain Gauché, SAF Clermont-Ferrand)
- L'acte d'avocat (Régine Barthélémy, membre du Bureau du CNB, SAF Montpellier et Aurélie Lebel, SAF Lille)
- Les actions de groupe (Rachel Saada, élue CNB, SAF Paris)
- Les structures professionnelles (Estellia Araez, Bureau du SAF, SAF Bordeaux, Audrey Sarfati, SAF Rouen)
- La collaboration (Anaïs Visscher, SAF Paris)

12h00-13h30 **Déjeuner**

13h30-15h30 **Introductions générales aux débats du congrès**

Présidence : Laurence Roques, secrétaire générale, SAF Val-de-Marne

Société et droit(s) en mutation

- Introduction générale (Laurence Roques)
- Dérégulation, rapports du droit avec le marché – mutation de la profession (Jean-Claude Michéa, philosophe)
- Contractualisation du droit et privatisation de la justice (Sandrine Chassagnard-Pinet, professeur des universités, co-directrice du Centre de recherches Droits et perspectives du droit de l'Université de Lille 2)

15h30-17h30 **Eclairages 1**

Avocat, professionnel dans une société en mutation

Présidence : Régine Barthelemy, Bureau du CNB, SAF Montpellier

- Mutation de l'office du juge, modes alternatifs de règlement des litiges, barèmes, demandes de droit (Catherine Glon, SAF Rennes)
- Mutation de la profession d'avocat et des modes d'organisation des cabinets (Christian Bessy, directeur adjoint IDHES ENS-Cachan, directeur de recherche CNRS)

17h30-19h00 **Assemblée générale statutaire**

Présidence : Jean-Louis Demersseman, Bureau du SAF, SAF Montpellier

- Comptes (Sylvain Roumier, Trésorier du SAF, SAF Paris)
- Fusion SAF - SAF Communication (Sylvain Roumier)
- AG SAFE (Guy Dupaigne, Président de SAFE, SAF Évry)

Samedi 07 novembre

9h00-11h0 **Eclairages 2**

Avocat, citoyen contre une société de régression

Présidence : Jean-Jacques Gandini, Bureau du SAF, SAF Montpellier

- Justice et discrimination, (Liora Israël, Maître de conférences à l'EHESS)
- Secret, transparence, surveillance (Françoise Mathe, présidente de la commission libertés et droits de l'Homme au CNB, SAF Toulouse)
- Loi, contrat et négociation (Pascal Lokiec, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense)

11h : **Clôture des candidatures au Conseil syndical**

11h00-13h30 **Plénière**

Présidence : Emeline Giordano, Bureau du SAF, SAF Aix-en -Provence

- Discours des accueillants (Patricia Boughanmi Papi, Présidente du SAF Nice, Valentin Césari, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Nice)
- Rapport moral (Florian Borg, Président du SAF, SAF Lille)
- Allocutions (Christiane Taubira, Garde des sceaux, ministre de la justice, Pascal Eydoux, Président du CNB)

12h-17h : **Ouverture du bureau de vote pour le Conseil syndical**

13h30-14h30 **Déjeuner**

14h30-16h30 **Prospectives**

Groupes de travail, rédaction des motions

- Mutation du juge, modes alternatifs et barèmes (rapporteurs : David Van Der Vlist, SAF Paris et Aurélie Lebel, SAF Lille)
- Quelles mutualisations ? Quel exercice professionnel ? (entre avocats, interprofessionnels, sur internet...) – (Sylvain Roumier, SAF Paris et Elodie Tuillon-Hibon, SAF Paris)
- Avocat acteur de la société : faiseur de droit dans la défense (lanceur d'alerte, intervention volontaires, QPC, actions de groupe) – (Céline Coupard, SAF Montpellier, Ludivine Denys, SAF Lille et Marianne Lagrue, SAF Paris)

16h30-19h30 **Discussion et vote des motions**

Présidence : Mireille Damiano, SAF Nice

20h00 – 4h00 **Soirée**

Dimanche 8 novembre

10h00-13h00 **Réunion des commissions**

- Sociale
- Famille
- étrangers
- HSC
- Accès au droit
- Pénale
- Discriminations
- Groupe de travail culture
- Fichiers (en commun avec le Syndicat de la Magistrature)

HÔTELS

NICE MAGNAN (À PROXIMITÉ DE LA FACULTÉ DE DROIT)

- **Hôtel AC by Marriott Nice (ancien Hôtel Elysée Palace) ******

89 € / 1 personne - 99 € / 2 personnes

Petit déjeuner inclus (*hors taxe de séjour*)

59, Promenade des Anglais - 06000 Nice

Réservations avant le 21 octobre 2015

Tél : 04 93 97 93 13 (préciser votre participation au congrès)

Internet (copié-collé du lien ci-après qui prend en compte le tarif préférentiel réservé aux congressistes SAF) : http://www.marriott.fr/meeting-event-hotels/group-corporate-travel/groupCorp.mi?resLinkData=Syndicat%20des%20Avocats%20de%20France^nceac%60AVOAVO A%6089%60EUR%60false%602%6011/6/15%6011/9/15%6010/21/15&app=resvlink&stop_mobi=yes

- **Appart-Hôtel Adagio Access Nice Magnan**

60 € /studio 1 ou 2 personnes

85 € / T2 4 personnes

Wifi et ménage quotidien inclus

Hors taxe de séjour 0,55 €/nuit et petit déjeuner à 7 € par personne (au lieu de 8,40 €)

12, avenue de la Californie - 06200 Nice

Tél : 04 97 07 28 00 - **Fax :** 04 97 07 28 01

Email : H8383-Gm@adagio-city.com **Site :** www.adagio-city.com

- **Hôtel Georges *****

55 € / 1 personne - 60 € / 2 personnes

Petit-déjeuner et wifi inclus (*hors taxe de séjour*)

3 rue Henri Cordier 06300 Nice

Tél : 06 34 10 00 49 ou 06 22 00 47 09 (préciser votre participation au congrès)

CENTRE DE NICE (GARIBALDI)

- **Hôtel Ibis Styles Nice Vieux-Port *****

76 € / 1 personne – 87 € / 2 personnes (*lit double*)

Petit-déjeuner (buffet), taxe de séjour et wifi compris

8 Rue Emmanuel Philibert - 06300 Nice

Tél : 04 92 00 59 00 **Email :** H6991@accor.com (préciser votre participation au congrès)

- **Hôtel Kyriad *****

60 € / 1 ou 2 personnes

Petit déjeuner (buffet) : 12 € / personne

Taxe de séjour non comprise

Centre Port - 6 rue Emmanuel Philibert 06300 Nice

Tél : 04 93 55 80 00 (préciser votre participation au congrès)

- **Hôtel Le Splendid ******

85 € / 1 personne - 100 € / 2 personnes

Petit-déjeuner (buffet) et taxe de séjour inclus

- **Hôtel Le Gounod : *****

70 € / 1 personne - 80 € / 2 personnes

Petit-déjeuner (buffet) et taxe de séjour inclus

50 boulevard Victor Hugo 06000 NICE

Tél : 04 93 16 41 45 pour ces **deux établissements situés à la même adresse**, remplir le formulaire à suivant ce lien : http://0602.nccdn.net//000/000/0f1/c21/Reservation_hotels_Splendid_Gounod.pdf

SAF COMMUNICATION organisme de formation n° 11 75 53022 75

FORMATION CONTINUE

La participation aux travaux du congrès satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et à la décision du CNB n° 2011-004 du 25/11/ 2011

Durée de la formation : **douze heures**

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIFPL

PRISE EN CHARGE FIF-PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08

Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29.

Consulter le site www.fifpl.fr (critères de prise en charge, imprimé de demande, etc.)

NB : L'émargement de la feuille de présence est indispensable à la validation de cette formation

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le congrès



Bulletin d'inscription

au 42^e Congrès du SAF les 6, 7 et 8 novembre 2015 à NICE

à retourner à SAF COMMUNICATION 34 rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Nom : _____ Prénom _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____@_____

Barreau ou activité professionnelle : _____

Participera au 42^e Congrès du SAF les 6, 7 et 8 novembre 2015 à NICE

- Avocat ayant moins de 5 ans d'exercice : 130 € TTC
- Avocat ayant de 5 à 10 ans d'exercice : 200 € TTC
- Avocat ayant plus de 10 ans d'exercice : 300 € TTC
- Élève avocat : entrée libre *dans la limite des places disponibles avec inscription préalable*

Règle la somme de _____ par chèque à l'ordre de **SAF COMMUNICATION**

INSCRIPTION INDISPENSABLE AVANT LE 30 OCTOBRE AU PLUS TARD

Règlement intérieur du congrès du SAF
Pour l'élection des membres du conseil syndical
Congrès de Nice – 6, 7 et 8 novembre 2015

Proposé par le Conseil syndical par décision du 12 septembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts du SAF, le conseil syndical sortant souhaite proposer aux adhérents des modalités et un calendrier de présentation des candidats à l'élection au conseil syndical.

Sans préjudice du droit de tout adhérent de se présenter au conseil syndical, l'objectif de ce règlement est d'assurer un vrai processus électoral démocratique avec présentation des candidats aux adhérents et l'organisation plus formelle du scrutin.

Le Conseil syndical rappelle toutefois que le congrès peut élire au conseil syndical tout adhérent qui ne se serait pas conformé au présent règlement, la conséquence du non respect du règlement étant l'absence de présentation du candidat aux adhérents.

1. Rappel des règles statutaires

Le syndicat est administré par un conseil syndical composé de 30 membres. Ils sont élus par le congrès parmi les membres du syndicat, au scrutin secret et à la majorité de tous les adhérents présents ou représentés (article 10).

Les votes sont acquis à la majorité absolue des adhérents présents ou représentés. Chaque adhérent présent ne peut représenter plus de trois membres du syndicat (article 13), soit quatre voix.

2. Présentation des candidatures

Dès le mois de septembre 2015, le bureau du SAF sollicitera les sections afin qu'elles proposent des candidatures au conseil syndical.

Chaque candidat déposera sa candidature auprès du bureau du SAF et l'accompagnera d'une courte présentation de son parcours professionnel, militant, syndical ou ordinal (4 à 5 lignes) et le cas échéant de sa photo.

Le bureau constituera un document de présentation des candidats qui sera envoyé à tous les adhérents avant le congrès, mis à jour et disponible durant le congrès, soit par affichage, soit remis à tous les congressistes en fonction des conditions matérielles d'organisation du congrès.

3. Matériel de vote

Le bureau établira un bulletin de vote en fonction des candidatures reçues, éditera la liste d'émargement en fonction des adhérents à jour de leur cotisation et établira un bureau de vote dans les lieux du congrès en s'assurant du respect du secret du vote.

4. Bureau de vote

A l'ouverture des travaux du congrès, le congrès constituera un bureau de vote constitué d'un(e) président(e), un(e) vice président(e) remplaçant l(a) président(e) en son absence et d'au moins 3 assesseurs. Le bureau est chargé de l'organisation des opérations de vote et de dépouillement.

5. Calendrier de désignation

- **Septembre 2015** : diffusion à tous les adhérents du calendrier et des modalités d'élection au conseil syndical
- **Septembre 2015** : sollicitation des candidatures auprès des sections
- **Courant septembre et jusqu'au 31 octobre 2015** : dépôt par les candidats de leur candidature auprès du bureau du SAF accompagné d'une courte présentation
- **1 semaine avant l'ouverture du congrès** : expédition du document provisoire de présentation des candidats à tous les adhérents
- **Vendredi 6 novembre 2015, après-midi**: constitution du bureau de vote
- **Samedi 7 novembre 2015 à 11 heures** : clôture des candidatures
- **Samedi 7 novembre 2015 entre 11 heures et 12 heures** : édition de la liste d'émargement, des bulletins de vote et du document définitif de présentation des candidats
- **Samedi 7 novembre 12 heures** : ouverture du scrutin
- **Samedi 7 novembre à 17 heures** : clôture du scrutin et dépouillement
- **Au plus tard, dimanche 8 novembre à l'ouverture des travaux de la journée** : proclamation des résultats
- **Le cas échéant, dimanche 8 novembre** : réunion du nouveau conseil syndical pour l'élection du bureau